



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : mairie@stotzheim.fr Site internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim Sur rendez-vous en appelant le secrétariat de la mairie
Permanence du Maire :	Tous les 1ers lundis du mois
Réunion du Conseil Municipal :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	du 1 ^{er} avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 ^{er} novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes jeudis 05/12 et 19/12
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale :	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2019

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absent excusé : Carine GOERINGER

Procuration : Carine GOERINGER à Valérie HIRTZ

N° 1

PLAQUETTES BOIS : CHOIX DU FOURNISSEUR

- Vu les devis recueillis pour la fourniture et la livraison de plaquettes pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 30 octobre 2020,
- Considérant que la scierie TRENDEL S.A. n'augmente pas les tarifs par rapport à l'année précédente,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de missionner la scierie TRENDEL S.A., sise à 67500 HAGUENAU, pour la fourniture et livraison de plaquettes, selon le devis proposé, à savoir 23,90 € le MAP (Mètre cube Apparent de Plaquettes) HT franco par benne de 40 m³.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE CONTRACTUEL

- Vu la délibération, en point divers, du 10 octobre 2019 par laquelle M. le Maire informait les membres qu'une ATSEM à temps partiel, soit 16h/semaine, le matin, à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit du 4 novembre 2019 au 4 juillet 2020 devait être engagée au vu des effectifs de l'école maternelle,
- Vu les candidatures reçues et les entretiens effectués ce jour avant la séance,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de créer un emploi d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à temps non complet, en qualité de contractuel à compter du 4 novembre 2019 jusqu'au 4 juillet 2020 inclus.

Les attributions consisteront à assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants, veiller à la préparation matérielle des activités et participer aux activités extrascolaires.

L'agent effectuera son service les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 30 à 11 h 30 uniquement en période scolaire. Un lissage d'heures a été effectué pour l'agent pour la période précitée.

- DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019 et au Budget Primitif 2020, chapitre 012.
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

TRAVAUX EN FORÊT : CONSULTATION ENTREPRISE

- Vu le devis établi par l'ONF pour les travaux en forêt prévus cette année pour les parcelles 22i et 26i : nettoyage terrain, plantations, pose protection individuelle (travaux qui seront réalisés par l'entreprise BURRUS et plants fournis par l'entreprise KRETZ),
- Vu le compte rendu de la Commission Forêt, réunie le 2 septembre 2019,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux dans les parcelles 22i et 26i selon le devis établi par l'ONF,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION ET PATRIMONIAUX 2020 – ÉTAT DE PRÉVISIONS DES COUPES

- Entendu M. le Maire qui présente aux membres le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux 2020 ainsi que l'état des prévisions de coupes,
- Considérant que ce programme n'a pas encore été présenté en Commission Forêt, en attente de la réalisation des travaux de plantation prévus au programme des travaux 2019,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réunir la Commission Forêt concernant ces travaux,
- DIT que ce point sera présenté à un prochain conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

TRAVAUX À LA BIBLIOTHÈQUE : MISE EN PLACE DE LED

- Vu la délibération du 10 octobre 2019, en point divers, par laquelle M. le Maire informait les membres du Conseil du problème d'éclairage à la bibliothèque,
- Entendu M. le Maire qui présente aux membres le devis établi par l'entreprise BURGER, sis 67140 ANDLAU, pour le remplacement des luminaires actuels par du LED, devis n°4809 d'un montant HT de 2 954,00 €,
- Entendu les remarques des conseillers concernant le détail du devis présenté notamment de la puissance d'éclairage utile suite au passage des luminaires en LED,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- CHARGE le Maire de solliciter l'entreprise pour le détail du devis présenté,
- CHARGE le Maire de solliciter un second devis pour ces travaux,
- DIT que ce point sera présenté au prochain conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MISE EN PLACE PAYFIP

- Entendu M. le Maire qui informe les membres du Conseil qu'il est possible de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PAYFIP (Paiement pas Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances.

Grâce à PAYFIP, le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité. Il s'agit d'une offre enrichie permettant un paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire mais aussi par prélèvement SEPA unique. Le dispositif est accessible 24h/24 et 7 jours /7 et les modalités de règlement sont simples à utiliser.

- Entendu M. le Maire qui propose aux membres du Conseil d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PAYFIP à compter du 1^{er} janvier 2020,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PAYFIP, à compter du 1^{er} janvier 2020,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service PAYFIP et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en place.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 7

CONVENTION SAUVEGARDE DONNÉES INFORMATIQUES : AVENANT

- Vu la délibération du 14 novembre 2011 par laquelle le Conseil municipal donne son accord à la proposition de la Communauté des Communes de Barr pour la mise en place d'une opération groupée de sauvegarde au niveau des Communes,
- Vu l'avenant n°7 du 15 octobre 2019 pour cette prestation,
- Considérant que le coût reste identique aux années précédentes,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant de la convention de sauvegarde des données informatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2019

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absent excusé : Joseph EHRHART

Procuration : Joseph EHRHART à Norbert RIESTER

N° 1

TRAVAUX À LA BIBLIOTHÈQUE : MISE EN PLACE DE LED

- Vu la délibération du 10 octobre 2019, en point divers, par laquelle M. le Maire informait les membres du Conseil du problème d'éclairage à la bibliothèque,
- Vu le devis établi par l'entreprise BURGER, sis 67140 ANDLAU, pour le remplacement des luminaires actuels par du LED, devis n°4809 d'un montant HT de 2 954,00 €,
- Vu la délibération du 28 octobre 2019 par laquelle le Conseil municipal sollicitait un devis supplémentaire et le détail des travaux à réaliser,

- Vu les devis établis par l'entreprise CGED pour la fourniture de LED,
- Entendu les remarques des conseillers concernant le problème d'éclairage à la bibliothèque,
- Vu la demande des conseillers de réaliser un essai avec l'achat et la mise en place de LEDTUBE avant le remplacement de l'ensemble des luminaires de la bibliothèque,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'acquérir 6 LEDTUBE selon le devis n°0003396553 du 09/11/2019 établi par CGED, au prix unitaire de 14,50 € HT, contribution recyclage en sus, pour un montant HT de 87,96 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis,
- CHARGE le Maire de programmer l'installation des LEDTUBE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AU HANGAR COMMUNAL

- Vu la délibération, en point divers, du 10 octobre 2019 par laquelle Norbert RIESTER, Adjoint, informait les membres que des travaux complémentaires à prévoir pour les travaux de hangar communal,
- Vu les devis présentés pour :
 - le sol de l'ancien WC et atelier, qui représente 37 m² doit être refait (mise en place d'un sol en résine),
 - les étagères à installer,
- Considérant que les membres ont autorisé M. RIESTER, Adjoint, à solliciter les devis nécessaires et à retenir les devis proposant les meilleurs prix pour les travaux énoncés,
- Entendu M. RIESTER, Adjoint, qui présente aux membres les devis retenus :

Devis n° DV19KE103251 du 06/11/2019 établi par ECHAMAT, sise 67140 SAINT PIERRE, pour les étagères à installer au hangar, d'un montant HT de 1 348,28 €, devis signé

Devis n°211020690 du 10/10/2019 établi par HAUSSMANN SOLS RESINE, sise 67530 BOERSCH, pour la mise en place d'un sol en résine, d'un montant HT de 2 150,00 €, devis à signer,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis signé °211020690 du 10/10/2019 établi par HAUSSMANN SOLS RESINE, sise 67530 BOERSCH, d'un montant HT de 2 150,00 €, pour la mise en place d'un sol en résine,
- ACCEPTE le devis n° DV19KE103251 du 06/11/2019 établi par ECHAMAT, sise 67140 SAINT PIERRE, d'un montant HT de 1 348,28 €, pour les étagères à installer au hangar,
- AUTORISE le Maire à signer le devis établi par ECHAMAT,
- CHARGE le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

INDEMNITÉS DE CONSEIL 2019

- Entendu M. le Maire qui informe le Conseil de l'indemnité de conseil 2019 perçue par le Percepteur de la Trésorerie de Barr, Mme Dominique CHRISTMANN,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE de l'indemnité de conseil 2019 perçue par le Percepteur de la Trésorerie de Barr.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

RETRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION : MODIFICATION BUDGÉTAIRE

- Vu la délibération du 8 octobre 2018 par laquelle le Conseil municipal décidait la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable,
- Considérant que la rectification par opération d'ordre non budgétaire ne peut être saisie par l'ordonnateur de la Commune en comptabilité,

- Vu la demande du Percepteur de la Trésorerie de Barr d'annuler la modification budgétaire votée lors de la séance du 8 octobre 2018 afin de régulariser le compte de gestion 2019 pour qu'il soit concordant au compte administratif 2019,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retirer la délibération n°10 du 8 octobre 2019 décidant la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

TRAVAUX EN FORÊT : CONSULTATION ENTREPRISE

- Vu la délibération du 28 octobre 2019 par laquelle le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux dans les parcelles 22i et 26i selon le devis établi par l'ONF,
- Vu le devis établi par l'ONF pour les travaux complémentaires en forêt prévus cette année pour les parcelles 22i et 26i : pose protection individuelle, plants supérieurs à 2m, travaux qui seront réalisés par l'entreprise BURRUS,
- Vu le compte rendu de la Commission Forêt, réunie le 2 septembre 2019,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux complémentaires dans les parcelles 22i et 26i selon le devis établi par l'ONF,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour ces travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie
et peut être consulté sur le site Internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim**

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



DÉCEMBRE

08/12/2019	Fête patronale	Église et salle des fêtes	Paroisse	10 h 30
15/12/2019	Fête de Noël du 3e âge	Salle des Fêtes	Commune	11 h 30

Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE :

Valentine, Marie, Andrée UTZ, fille de Christophe UTZ et d'Alexandra LABAT, demeurant 1 chemin Allmendweg, est née le 16 octobre 2019 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).

Ela Asu ER, fille de Ahmet ER et de Aliye DÜMAN, demeurant 9 A Impasse des Jardins, est née le 26 octobre 2019 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES

Déclaration préalable :

Lydie NEVEU	rénovation d'une maison (ouvertures, toiture, façades), 28 rue de Benfeld
Christian BIERO	remise en peinture du colombage, 11 rue de Benfeld





INVITATION CONTES DE NOEL

mardi 3 décembre 2019

RDV à l'école primaire
à 18 heures pour les plus petits (jusqu'à 6 ans)
et à 19 heures pour les plus grands

Noël fait son numéro

À l'abri des tourbillons glacés de la neige, installez-vous sous la
toile du cirque... Un spectacle inattendu vous y attend !
Entrez dans les coulisses du chapiteau et découvrez ce qui s'y
passe à la saison hivernale...
" Devinerez-vous quelle est la passion secrète du Père Noël ?"
Un numéro présenté par une meneuse de revue exubérante et ses
puces givrées.

Avec Pauline Mazet

Soirée proposée par la bibliothèque municipale de Stotzheim avec bredeles et
boissons chaudes offerts par les bénévoles après chaque représentation.



BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

le vendredi 13 décembre 2019 (en plaine et en forêt dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et
Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

le samedi 14 décembre et dimanche 15 décembre 2019 (en plaine et en forêt dans les parcelles 7 à 33 entre la
route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications. **Nous demandons aux habitants
d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



VENTE DE FAUX CALENDRIERS SMICTOM

Attention ! Des personnes malintentionnées font du porte-à-porte pour vendre des calendriers prétendument
au profit du « service de traitement des ordures ménagères ».

Or, ce n'est pas le cas, le SMICTOM ne vend aucun calendrier ! Ne vous laissez pas abuser. Merci de faire
circuler cette information largement.



BORNE BIODÉCHETS ET KITS

Depuis début novembre 2019, une borne biodéchets a été mise en place à Stotzheim.

La borne est située à l'intersection de l'Impasse des Jardins et de la rue du Moulin (étoile).



Vu la mobilisation, le Commune a sollicité le SMICTOM pour la mise en place de trois nouvelles bornes. Les nouvelles bornes (croix sur le plan) seront installées aux endroits suivants :

- Rue de St Pierre, près du terrain de football, devant le parking du club house,
- Quartier Central, devant le poste transfo EDF,
- Route Romaine, près de la mairie, à côté du pont

Comment récupérer votre kit biodéchets ?

Votre kit contient 1 bioseau, 100 sacs krafts, 1 mémotri et 1 autocollant de consignes. Il est compris dans votre redevance.

Pour le récupérer :

- Si vous habitez en immeuble, des ambassadeurs biodéchets de la société ACP Service passeront à votre domicile vous remettre votre kit ;
- Si vous habitez en maison, vous êtes invités à retirer votre kit, muni de votre carte OPTIMO (si vous n'avez pas encore de carte OPTIMO, vous pouvez la demander en ligne).

Attention, il n'est plus possible de retirer le kit à la déchèterie de Barr. Vous pouvez toujours le retirer dans votre mairie, à l'accueil du SMICTOM de Scherwiller ou dans les déchèteries de Benfeld et Boofzheim, muni de votre carte OPTIMO.

Rejoignez les SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES de la section de STOTZHEIM

© SDIS 67 - 2019



→ Esprit d'équipe → Engagement → Respect → Altruisme

UN ENGAGEMENT CITOYEN

Parallèlement à mon **métier** ou à mes **études**,
je contribue aux missions de sécurité civile
confiées au SDIS :

- Secours à personne
- Lutte contre l'incendie
- Protection des biens et de l'environnement

- Je suis motivé(e) et disponible.
- J'aime l'action et je suis en bonne forme.
- J'ai l'esprit d'équipe et je veux me mettre au service des autres pour des missions de secours d'urgence.

CONTACT

Capitaine Vincent HOFFMANN
Chef de l'unité territoriale de Barr

06 08 34 23 77
hoffmann.v@orange.fr

+ d'infos sur
www.sdis67.com



Vente de couronnes de l'aveit

PAROISSE SAINT NICOLAS DE STOTZHEIM

Vivre l'aveit à la maison



La couronne: Autrefois, des couronnes étaient
données aux vainqueurs des combats.

Les bougies

Chaque dimanche de l'aveit, on allume une bougie.



Des couronnes d'Aveit et d'accueil ainsi que des chemins de table seront
fabriqués dans la semaine du 24 au 30 novembre, elles seront mises en vente
et visibles au presbytère de Stotzheim à partir de mardi 26 novembre, au
profit de la paroisse.

Talon de réservation: à remettre avant le 24 novembre 2019

NOM.....PRENOM.....

Veillez me réserver Couronne(s) de l'Aveit à 20 €

..... Couronne(s) d'accueil à 25 €

Ceps de vigne 30 € Chemin(s) de table à 25 €

Livraison à domicile: oui non

Marlyse Frindel: 03 88 08 14 03 ;
Véronique Jolly: 03 88 58 47 51
Christiane Schultz: 03 90 57 79 57
Christian Ostertag: 03 88 08 46 98

Roland Thomann: 06 09 05 63 30 ;
André Meyer: 03 88 08 94 11
Etienne Wurry: 03 88 08 17 59

